

**Préavis municipal n° 45/2009 traitant de l'octroi d'un crédit de Fr. 183'000.-  
pour l'étude de l'aménagement d'un parking et l'achat d'un terrain  
au chemin de la Cavenettaz  
RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC**

1<sup>ère</sup> séance le 24 août

Mise en route par la secrétaire du Conseil Danielle Dubuis, notre président Jürg Schweizer étant absent pour des raisons professionnelles. Nous avons également reçu toutes les informations utiles de Madame Marianne Grec, municipale en charge du dicastère TRAVAUX (Routes Signalisation Eclairage public Epuration (STEP) et réseau eaux usées).

Questions débattues par la commission:

- 1- Justification de l'emplacement et du principe
- 2- Accès aux places de parc du côté du cimetière
- 3- Dimensionnement, pourquoi 32 places ?
- 4- Pour quelles manifestations ?
- 5- Pourquoi cette portion de la parcelle en zone village
- 6- Ligne électrique aérienne
- 7- Arborisation locale
- 8- Bancs publics, zone bleue ou horodateur.
- 9- Expropriation ? achat de gré à gré.
- 10- Coût de l'aménagement

2<sup>ème</sup> séance le 31 août

- 1- Relecture de l'exposé des motifs et confirmation de l'appel d'offres pour les mandataires. La Municipalité, après avoir consulté la COMUR mandate le bureau d'urbanisme auteur de l'étude de la rue du village. Nous comprenons l'intention de traiter globalement l'urbanisation du centre historique de notre commune, mais pas en implantant un x<sup>ème</sup> parking dans cette zone.
- 2- L'accès des places côté cimetière est sur le carrefour. La solution esquissée n'est pas heureuse. La commission s'est rendue au Mont-sur-Lausanne, place du Petit-Mont. Une place de parking aménagée se présente de façon similaire. Les accès sont séparés de la circulation dans le carrefour. L'étude validera cette impression. Le nombre de places serait maintenu, même si une surface verte devait entrer en compte.
- 3- Comptage des véhicules effectué par Henri Guex dimanche 30 septembre : 25 voitures stationnées, lors d'un culte régional, en bordure du chemin de la Cavenettaz le long de la parcelle 4.
- 4- Il nous semble que le culte serait la seule manifestation permettant d'approcher le nombre de véhicules prévus. Lors des lotos, fêtes de jeunesse, marché à la ferme, le cota de places prévues est insuffisant. De plus augmenter le nombre de places n'est pas utile pour le nombre de manifestations annuelles.
- 5- Pourquoi un parking au centre du village. Dans les villes, les urbanistes cherchent à les éloigner, pour éviter les nuisances. Pourquoi cette parcelle 4B en partie zone village, selon plan d'affectation (donc plus onéreuse)? Réponse : La propriétaire ne souhaite pas se séparer de la parcelle 4A potentiellement constructible, en cas de modification de plan de zone et de quartier.
- 6- La ligne électrique devrait être enterrée en cas de réalisation, et l'éclairage de la zone revu.

- 7- L'arborisation de cette zone du village est importante. Voir les tilleuls et érable du cimetière et le magnifique noyer, sur la parcelle 4A et le verger environnant. Il nous semble peu intéressant d'ajouter des plantations qui accentueraient la présence d'un parking d'appoint, les véhicules ne devant stationner qu'occasionnellement.
- 8- La présence de bancs nous semble peu appropriée entre les places de parc et un horodateur incongru.
- 9- La Municipalité nous explique que c'est en expropriant que nous pourrions aménager un parking public, et instaurer une zone bleue ! Nous achetons de gré à gré, donc pas de procédure. Elle n'est pas décrite dans le préavis.
- 10- Coût de l'aménagement : le coût de l'investissement se monterait à environ Fr. 700'000.-. Le prix payé serait alors de 25'000.- / la place, compte tenu des 28 places que nous pourrions maintenir, selon notre schéma.

### 3<sup>ème</sup> séance le 7 septembre

- 1- Visite locale pour confirmation des arguments
- 2- Adoption des conclusions du rapport
- 3- Contact avec la commission des finances pour partager les avis
- 4- Décisions de rédaction
- 5- Conclusions

### Conclusions de la commission :

- 1 L'achat de la parcelle nous paraît intéressant, même si nous ne devons pas réaliser de parking à l'issue de l'étude. La maîtrise des terrains en zone village est primordial.
- 2 Le prix payé pour le terrain est correct compte tenu de l'affectation d'une partie de cette parcelle en zone village. (450 m2 à Fr. 250.- et 580 m2 à Fr. 40.-)
- 3 Le rapport d'étude sera déterminant pour la présentation d'un préavis de réalisation éventuel d'un parking. Mais nous vous proposons d'autoriser la Municipalité à conclure l'achat de cette parcelle 4B sans délai.
- 4 Aussi nous apportons un amendement au préavis municipal en vous proposant Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Cugy (VD) décide :

- d'accorder à la Municipalité le crédit sollicité de Fr. 153'000.- pour l'achat de la parcelle 4B
- d'accorder un complément de crédit de Fr. 30'000.-, pour réaliser l'étude d'aménagement du carrefour de la rue du village et du débouché du chemin de la Cavenettaz, en y incluant un parking d'appoint.
- de financer ces dépenses par la trésorerie courante
- d'amortir ces achats par un prélèvement du compte 9282.12, fonds de réserve en attente d'affectation.

Ainsi fait à Cugy le 9 septembre 2009

Geneviève Fellrath

Henri Guex

Philippe Schmittler , président rapporteur.